



## Compte rendu de la rencontre de l'APPEP avec la DGESCO le 18 juin 2019

*Dans le cadre de la consultation sur les projets de programmes de Terminale, l'APPEP est reçue le 18 juin par la DGESCO. Participaient à la réunion :*

*pour la DGESCO, Jean-Marc Huart, Directeur général, Rachel-Marie Pradelles-Duval, chef du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, Mathieu Montheard, chef du bureau des formations générales et technologiques, David Muller, chef du bureau des contenus d'enseignement et des ressources pédagogiques, et Muriel Grébert, chargée d'études au bureau des contenus d'enseignement et des ressources pédagogiques,*

*pour le groupe de philosophie de l'IGEN, Mark Sherringham;*

*pour l'APPEP, Nicolas Franck, président, et Pierre Hayat, vice-président.*

Il nous est d'emblée demandé quelles sont nos observations sur les projets de programmes du Conseil supérieur des programmes qui concernent l'enseignement de la philosophie.

### **Les projets de programmes de philosophie**

Nous nous reconnaissons<sup>1</sup> dans ces programmes de notions, qui garantissent la liberté pédagogique et philosophique du professeur, et permettent «à chaque élève de s'orienter dans les problèmes majeurs de l'existence et de la pensée». Nous saluons également la disparition des «couples de notions», qui apporte clarté et simplicité au programme.

Nous signalons toutefois que la liste des repères est excessivement hétérogène. Nous demandons qu'il soit explicitement spécifié dans le programme que les repères ne puissent faire l'objet d'aucun sujet d'examen, de quelque façon que ce soit.

Nous regrettons également la confusion de la liste d'auteurs dont certains exigent une technicité, philosophique et non philosophique, inappropriée à un cours de Terminale. Compte tenu de cette difficulté, nous demandons à ce qu'une attention particulière soit portée au troisième sujet du baccalauréat et observons que l'évaluation de l'épreuve orale de

---

<sup>1</sup> <http://www.appep.net/communique-sur-les-projets-de-programmes-publies-par-le-csp/>

contrôle risque de soulever de redoutables difficultés. Nous rappelons notre demande que l'étude de l'œuvre suivie soit dissociée de l'oral de contrôle<sup>2</sup>.

Nous précisons toutefois que ces réserves ne mettent pas en cause notre approbation générale des projets de programmes.

### **Le projet de programme pour la voie générale**

Nous pointons ensuite deux défauts majeurs du programme de la voie générale, auxquels il convient de remédier :

1. le nombre de notions est excessif; nous demandons à ce qu'il passe de 21 à 16; cette diminution ne réduirait pas les questions que les professeurs peuvent aborder en classe avec leurs élèves, mais le nombre possible de sujets de baccalauréat et, par conséquent, la pression que l'examen fait peser sur les cours ;
2. l'absence d'ordonnancement des notions ne saurait satisfaire : il rend le programme inintelligible pour les non-spécialistes et fragilise la qualité des sujets d'examen. Nous rappelons l'exemple d'un ordonnancement possible, proposé par l'APPEP<sup>3</sup>.

Sur ces deux questions d'une grande importance, nous indiquons que l'APPEP est disposée à produire des propositions supplémentaires à celles qu'elle a déjà présentées.

En tout état de cause, nous réitérons avec insistance notre demande de l'organisation par le ministère d'une concertation sérieuse avec l'ensemble de la profession, qui doit collégalement pouvoir s'exprimer et réfléchir sur les projets de programmes. Le succès de la consultation conduite par l'APPEP sur les projets qui nous ont été présentés en mars, et à laquelle plus de 1700 collègues ont répondu<sup>4</sup>, prouve de façon éclatante le besoin des professeurs de philosophie de s'exprimer sur un programme qu'ils auront à mettre en œuvre. Nous demandons que des réunions et des discussions soient organisées dans toutes les académies.

Il nous est indiqué que les programmes seront envoyés aux organisations syndicales les 25 ou 26 juin, pour être présentés au Conseil supérieur de l'éducation les 11 ou 12 juillet.

Nous protestons vivement contre un calendrier précipité, à l'image de cette réforme menée au pas de charge. Rien ne justifie qu'un programme qui doit entrer en vigueur en septembre 2020 soit publié en juillet 2019. Nous rappelons les enjeux d'un programme qui structure pour longtemps l'enseignement de la philosophie et demandons de reculer au minimum à décembre 2019 sa publication.

Il nous est répondu qu'une consultation est en cours et qu'il sera tenu compte de l'avis des professeurs de philosophie. Nous répondons que les délais rendent cet engagement intenable.

### **Le projet de programme pour la voie technologique**

Nous disons notre approbation de ce programme limité à 7 notions. Mais nous faisons valoir que la disparition des dédoublements fragilise l'enseignement de la philosophie et,

---

<sup>2</sup> Cette proposition a été approuvée par une majorité des professeurs qui ont répondu à notre consultation [http://www.appep.net/mat/2019/06/APPEP\\_Synth\\_ConsultationProgrammes.pdf](http://www.appep.net/mat/2019/06/APPEP_Synth_ConsultationProgrammes.pdf), p. 27.

<sup>3</sup> <http://www.appep.net/communique-sur-les-projets-de-programmes-publies-par-le-csp/>

<sup>4</sup> [http://www.appep.net/mat/2019/06/APPEP\\_Synth\\_ConsultationProgrammes.pdf](http://www.appep.net/mat/2019/06/APPEP_Synth_ConsultationProgrammes.pdf)

quelquefois même le rend impossible. Nous rappelons que les enquêtes de l'APPEP<sup>5</sup> ont révélé que de plus en plus de professeurs s'interrogent sur la pertinence de maintenir un enseignement dans des conditions aussi dégradées. La solution ne consiste pas à augmenter le nombre d'heures de cours des élèves, mais à rendre possible un travail scolaire adapté à leurs difficultés. Le dédoublement d'au moins une heure est donc crucial pour l'avenir de l'enseignement de la philosophie dans les classes de la voie technologique.

Nous demandons donc que soit précisé explicitement dans le préambule du programme le besoin d'au moins une heure dédoublée pour étudier les notions du programme. Le travail en demi-groupe n'est pas une condition matérielle détachable du programme, il est inséparable de sa mise en œuvre, de même que les attendus définis dans son préambule.

Nous n'obtenons aucune réponse de nos interlocuteurs.

### **Les épreuves**

Nous interrogeons nos interlocuteurs sur le calendrier de définition des épreuves. Elles doivent être définies au 15 juillet. Nous réagissons vivement : une fois encore, cette précipitation n'a pas lieu d'être.

Nous rappelons notre attachement à la dissertation et à l'explication de texte dans leur forme actuelle pour la voie générale, et exposons notre crainte de modifications précipitées et inadéquates. À titre d'exemple, nous observons qu'une dissertation sur corpus apporterait une complication supplémentaire qui perdrait les élèves au lieu de les aider et affaiblirait sensiblement l'épreuve.

Nous confirmons nos analyses sur les épreuves dans les séries technologiques : elles doivent être revues au terme d'une réflexion collégiale des professeurs de philosophie. Nous rappelons à nos interlocuteurs nos analyses sur l'épreuve de composition introduite en STHR<sup>6</sup>.

Il nous est garanti que nous nous serons consultés sur les épreuves dans les semaines à venir.

### **Les sujets**

Nous évoquons la question des sujets d'examen et explicitons les raisons pour lesquelles nous demandons une charte de leur formation, qui porterait à la connaissance de tous les règles et les pratiques qui président à la formation des sujets.

Nous rappelons également notre demande que les sujets de dissertation interrogent une seule notion. Prenant appui sur nos enquêtes annuelles sur le baccalauréat, nous rappelons que trop de sujets d'examen sont mal choisis : ils sont inintelligibles ou objet de contresens trop fréquents, par une grande majorité des candidats. Le travail des candidats devient alors anormalement difficile à évaluer. Nous demandons donc qu'en amont, un meilleur soin soit accordé à la confection des sujets, et qu'en aval, les travaux des commissions d'entente soient mieux exploités, par l'organisation, entre les commissions d'entente et d'harmonisation, d'échanges entre correcteurs.

---

<sup>5</sup> <http://www.appep.net/category/rapports/>

<sup>6</sup> V. <http://www.appep.net/communiqué-sur-la-reforme-en-serie-sthr/> et <http://www.appep.net/analyse-de-la-reforme-en-serie-sthr/>

Nous précisons qu'en tout état de cause, les difficultés dans la confection des sujets et dans l'évaluation des copies d'examen ne sont pas imputables au programme de notions, qui garantit aux élèves et aux professeurs la liberté de l'enseignement philosophique.

Une discussion s'engage, au cours de laquelle nous évoquons notamment certains des sujets de baccalauréat proposés la veille aux candidats. Il nous est indiqué que ce sont les professeurs qui choisissent et testent les sujets d'examen. Nous répondons que les procédures doivent être améliorées.

### **Le projet de programme d'enseignement moral et civique**

Nous rappelons l'engagement de longue date de l'APPEP en faveur de l'enseignement moral et civique, que nous concevons comme un enseignement pluridisciplinaire, du CP à la Terminale. Nous soulignons que les professeurs de philosophie ont pleinement vocation à prendre en charge un enseignement qui contribue à forger le sens critique des élèves. Nous formulons le vœu que ce nouveau programme soit l'occasion de mettre fin à une forme de détournement de cet enseignement, du fait de son attribution quasi exclusive au lycée aux historiens.

Nous disons notre satisfaction d'observer que la demande insistante de l'APPEP d'une présence significative de «la laïcité» dans un programme sur «la démocratie», ait été entendue.

Nous rappelons qu'il est demandé que les deux axes qui organisent le programme soient traités « en mobilisant au moins deux domaines parmi ceux proposés ». Nous faisons observer qu'aussi souple soit-elle, cette obligation est si excessive qu'elle paraîtra dépourvue de pertinence, dans le cadre d'un horaire de 18 h annuelles. Elle risque de déconsidérer un programme dont les contenus sont riches et intéressants, et qui est censé structurer cet enseignement. Aussi l'APPEP propose-t-elle qu'il soit demandé que chaque axe soit traité en mobilisant « au moins un domaine d'étude », au lieu de deux.

Nous demandons également la reformulation dans l'axe 1 du quatrième domaine d'étude, relatif à la laïcité<sup>7</sup>, et l'ajout d'une mention à «l'émancipation par l'école».

Dans l'axe 2, nous proposons une reformulation du cinquième domaine d'étude<sup>8</sup>, et nous proposons l'introduction d'un 7<sup>e</sup> domaine d'étude : «Aspirations démocratiques et émancipations laïques aujourd'hui». Cela présenterait l'avantage supplémentaire d'aboutir à un programme qui serait parfaitement équilibré, puisque chaque axe serait composé de 7 domaines d'étude.

Nous faisons également part de nos vives inquiétudes de la disparition des dédoublements, incompatible avec les méthodes de travail exigibles en EMC. Nous récusons l'imposition d'une annualisation de cet enseignement, inutilement chronophage pour les professeurs et non rémunérée, source d'une disparité excessive dans l'organisation de cet enseignement selon les établissements et de complications dans son évaluation. Ces dysfonctionnements prévisibles conduiront la plupart des proviseurs, à privilégier le *statu quo*, en continuant d'attribuer presque exclusivement l'EMC aux historiens. Nous estimons que les professeurs de philosophie ont vocation à prendre en charge l'EMC à chaque niveau du lycée et de façon prioritaire en classe terminale avec leurs propres élèves. Nous demandons que cela soit

<sup>7</sup> V. <http://www.appep.net/communiqué-sur-le-projet-de-programme-démoc-pour-la-terminale/>

<sup>8</sup> « Les nouvelles expressions démocratiques... » au lieu de « Les nouvelles aspirations démocratiques... ». V. <https://cache.media.education.gouv.fr/file/CSP/16/4/Tle EMC Ens commun Voies GT 1135164.pdf>, p. 7.

explicitement formulé dans le programme et, au minimum, qu'il soit garanti que l'EMC soit attribué à deux disciplines au moins pour les trois années du lycée.

Nous rappelons enfin l'importance de cet enseignement dans la formation initiale et continue des personnels de l'Éducation nationale, en soulignant que les professeurs de philosophie ont vocation à jouer un rôle central dans cette formation.

### ***Le projet de programme de Droit et grands enjeux du monde contemporain***

Le projet de programme de DGEMC est inutilement long — il fait 28 pages. Il confond contenus d'enseignement et méthodes de travail, et ne nous semble pas de nature à aider les professeurs à structurer leur enseignement, ni même à en cerner précisément l'objet.

Nous disons notre inquiétude que DGEMC, réduit à un enseignement optionnel qui ne représentera que 0,5 % du baccalauréat réformé, ne soit choisi par aucun élève.

Nous demandons qu'un bilan soit tiré de l'épreuve de DGEMC et qu'il serve de base à la définition de l'oral du nouveau baccalauréat.

Au terme d'une discussion très cordiale et très libre d'une heure et demie, nous remercions vivement nos interlocuteurs pour la qualité de leur écoute.

*Compte rendu rédigé par Nicolas Franck et Pierre Hayat.*